

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1180
20 juillet 2012

(12-3983)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

SITUATION SANITAIRE CONCERNANT L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB) ET LES AUTRES ENCÉPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES (EST)

Communication présentée par l'Argentine

La communication ci-après, reçue le 10 juillet 2012, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

1. L'Argentine est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) comme pays à risque négligeable d'ESB depuis 2007 et est exempte des EST des animaux. Il n'a jamais été diagnostiqué d'EST sur des animaux du pays, ni de variante de la maladie de Creutzfeldt-Jacob.

Le Programme national de prévention et de surveillance des EST des animaux englobe les stratégies suivantes:

- Prévention de l'entrée des agents des EST: Contrôle des importations depuis 1988, enregistrement et suivi des ruminants reproducteurs importés depuis 1995 et analyse aux fins de la détection des protéines de ruminants interdites dans les aliments importés, effectuée depuis 2001.
- Prévention du recyclage et de la multiplication de l'agent: Mesures de prévention dans la production, la commercialisation et le transport des farines de viande et d'os d'animaux; élimination des substances présentant des risques de diffusion des EST (cerveau, cervelet et moelle); interdiction d'alimenter les ruminants avec des protéines d'origine animale (depuis 1995); et obligation d'utiliser une double chaîne de production dans les entreprises de production d'aliments pour les ruminants et pour les animaux non ruminants. La SENASA contrôle officiellement l'interdiction de l'alimentation en procédant chaque année à un échantillonnage dans les entreprises de production d'aliments pour ruminants et les exploitations rurales. Les échantillons sont traités par le laboratoire officiel de la SENASA au moyen des techniques de microscopie et ELISA.
- Surveillance épidémiologique: Elle englobe tant la surveillance passive grâce à la communication obligatoire des cas compatibles avec l'ESB ou la tremblante du mouton que la surveillance active au moyen de l'échantillonnage statistique sur les catégories d'animaux qui présentent le risque le plus élevé de développer la maladie. De 1992 à ce jour, l'analyse de plus de 45 000 échantillons prélevés sur des bovins a donné des résultats négatifs. De plus, l'Argentine dispose, pour le diagnostic de l'ESB et de la tremblante du mouton, d'un laboratoire de référence de l'OIE qui appartient à

./.

l'Institut national de technologie agricole (INTA) relevant du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- Système de diffusion et de formation continue: Mis en œuvre depuis 1992.

2. En outre, le Centre de référence neuropathologique des encéphalopathies spongiformes transmissibles, qui fonctionne dans le cadre de l'Institut FLENI depuis 1983, réalise, en collaboration avec la SENASA, une surveillance épidémiologique sur des personnes pour dépister une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, aucun cas de variante de cette maladie n'ayant été diagnostiqué à ce jour en Argentine.

3. Ainsi, depuis plus de 20 ans, la SENASA met en œuvre, dans le cadre du Programme national de prévention et de surveillance des EST des animaux, des mesures en faveur de la prévention et de la surveillance de ces maladies en République argentine.

4. L'adoption rapide, dès 1988, de mesures de prévention et de surveillance par l'Argentine, conformément aux recommandations formulées au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), lui a permis de rester exempte de ces pathologies, tout en protégeant les consommateurs nationaux et en se positionnant favorablement sur le plan international, pour ce qui est des garanties en matière d'hygiène sanitaire de la production bovine, de l'industrie alimentaire et des sous-produits dérivés destinés à être utilisés dans les secteurs tels que l'industrie biomédicale et les cosmétiques, entre autres.

5. Dans ce contexte, l'Argentine, qui a été et reste soumise, en tant que pays fournisseur de viande et de sous-produits, à des évaluations effectuées par des pays tiers, des blocs commerciaux et des organismes internationaux, a toujours obtenu, jusqu'à présent, un excellent classement dans la catégorie de risque la plus favorable, qui correspond au risque négligeable en matière d'ESB, ce qui fait l'objet d'une actualisation sur des bases renouvelées chaque année aux fins de la conservation des marchés.
